



**COMMUNE DE MANDEURE**



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FEVRIER 2022**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANDEURE  
DU 25 FEVRIER 2022  
A 18 HEURES**

**En la salle des séances  
de la mairie de MANDEURE**

**Membres présents** : Jean-Pierre HOCQUET, Bérangère PAGNOT, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Bernard SALLIERES, Françoise FRANC, Priscilla CARRAY, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Nathalie JEANNEROT, Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Nuno MADEIRA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

**Procurations** : Gérard BOUCHÉ à Bérangère PAGNOT, Marilyn PERNOT à Françoise FRANC et Jonathan GREINER à Bernard SALLIERES.

**Membres absents – excusés** : Frédéric BOUCOT, Dominique MOUGENOT, Aurélie SAUVAGEOT, Marie-Noëlle LOPEZ et Sandra RAMALHO.

**Secrétaire de séance** : Bernard SALLIERES.

**Assistaient à la séance** : Anne-Laure VERY.

## **Ordre du Jour**

Nomination d'un secrétaire de séance

### **Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2022**

#### **Point 2 – Personnel communal**

2.1 Ouverture et fermeture de postes.

#### **Point 3 – Finances**

3.1 Délibération de garantie Néolia- Réhabilitation de 54 logements collectifs rue Louis Pergaud à Mandeuve.

3.2 Autorisation de paiement par anticipation sur le budget primitif 2022.

3.3 Demande de subvention- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

3.4 Débat d'orientations budgétaires.

### **Point 4 – Modification de la représentation des délégués au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.**

### **Point 5– Modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission délégation de service public.**

### **Point 6 – Modification de la composition des commissions thématiques permanentes.**

### **Point 7 – Prolongation de la mission de Conseiller en Énergie Partagé.**

### **Point 8 - Divers.**

*~~~~~*  
**Début de la séance à 18h06**  
*~~~~~*

L'ouverture de la séance est assurée par Monsieur le maire, Jean-Pierre HOCQUET.

Monsieur le maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Bernard SALLIERES a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2022**

Monsieur le Maire : Y-a-t-il des remarques, des observations ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui, alors je vais faire attention sur la forme pas sur le fond si j'ai bien compris. Je vais déjà commencer, encore une fois, je suis toujours autant choqué par l'absence répétée des élus de la majorité.

Monsieur le Maire : On est au procès-verbal !

Monsieur Stéphane PODGORA : Je parle de ça justement...

Monsieur le Maire : Non, non, le procès-verbal, est-ce qu'on l'approuve, oui ou non ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Je ne l'approuve pas parce qu'il y a trop d'absences.

Monsieur le Maire : Donc tu ne l'approuves pas, c'est bien.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je dis pourquoi, parce que ce n'est quand même pas normal, parce que là, on parle des élus...

Monsieur le Maire : On l'a déjà, tu l'as déjà évoqué.

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui mais il n'y a rien qui se passe.

Monsieur le Maire : Et alors !

Monsieur Stéphane PODGORA : Je ne sais pas, moi je vois 2 délégués, Monsieur BOUCOT et Madame MOUGENOT qui ne sont jamais là depuis 5 fois, Madame PERNOT depuis quelques temps, ce sont des gens quand même qui sont indemnisés. Je veux dire, un moment donné, je ne sais pas ce que vous, vous faites, est-ce que vous faites une remise, un rappel ? Je ne sais pas comment ça se passe....

Monsieur le Maire : Ne t'inquiètes pas de savoir ce que nous on fait, je te demande ton avis sur le procès-verbal.

Monsieur Stéphane PODGORA : Alors, toujours les absences, moi ça me choque donc je n'approuverai pas. Juste sur le procès-verbal, sur le point 5.1 de la dernière fois, d'ailleurs j'en profite pour souhaiter la bienvenue à Monsieur MADEIRA au sein du conseil municipal et son intervention judicieuse, la dernière fois, sur le point 5.1 (Démolition des logements collectifs rue du Chêne). Donc, on avait bien compris qu'il y avait la démolition et c'est vrai, qu'est-ce qu'il y allait se passer après ? Vous avez dit qu'il y aurait des maisons collectives mais lors du conseil on a appris qu'il y avait par exemple, 11 T4 et 3 T3. Alors ça, ce sont des informations que j'aimerais avoir au préalable. Parce que c'est dur de délibérer si on n'a pas ces informations-là. Alors je demande juste...

Monsieur le Maire : On ne délibère pas sur le nombre de logements ou quoi que ce soit, on délibère sur l'autorisation de démarrer...

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui, mais Monsieur le Maire, ça compte, vous savez bien puisqu'il y a eu un petit débat la dernière fois là-dessus, ça serait bien qu'on sache, je ne vous demande pas plus, sur quoi on parle en fait. Si on savait ce qu'il y avait après la démolition ça me serait utile.

Monsieur le Maire : Lorsque Néolia nous donnera tous les éléments et bien, vous en serez destinataires, voilà.

Monsieur Stéphane PODGORA : Mais vous aviez un projet apparemment sur papier.

Monsieur Jacques RACINE : On ne va pas refaire le Conseil !

Monsieur le Maire : Lorsqu'on aura finalisé les choses avec Néolia, vous serez informés.

Monsieur Stéphane PODGORA : Bon bin voilà, je vote contre.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres observations ? Je n'en vois pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

## **1 CONTRE : Monsieur Stéphane PODGORA**

### **Point 2 – Personnel communal**

#### **2.1. Délibération 013-2022** : Ouverture et fermeture de postes.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

➤ Suite à la réussite au concours de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe d'un agent de la collectivité, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à l'ouverture du poste correspondant :

Au 1<sup>er</sup> mars 2022

- Un poste de rédacteur principal de 2e classe à temps complet.

A cette même date, il est proposé d'autoriser le Maire à fermer le poste détenu précédemment par cet agent à savoir :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet

➤ Suite au départ d'un agent dans le cadre d'une mutation au sein de la communauté de communes d'Héricourt, il convient de fermer son poste, à savoir :

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- De procéder à l'ouverture et fermeture des postes telle qu'évoqué ci-dessus,
- De dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Est-ce que le responsable bâtiment va être remplacé ? Est-ce qu'il est remplacé par la suite, est-ce qu'il y a une ouverture de poste ?...

Monsieur le Maire : Non il n'y a pas d'ouverture de poste de prévue.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, ok, merci.

Monsieur le Maire : Il a été remplacé par un agent qui est déjà en place.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ah, il est déjà remplacé.

Monsieur le Maire : Voilà.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Point 3 – Finances**

**3.1. Délibération 014-2022 :** Délibération garantie Néolia – Réhabilitation de 54 logements collectifs rue Louis Pergaud à Mandeuire.

*Monsieur Jacques Racine, Adjoint, expose au Conseil Municipal :*

La société NEOLIA a entrepris la réhabilitation de 54 logements collectifs sise au 2/4/6/24/26/28/30/32/34 rue Louis Pergaud à Mandeuire, dont le coût est estimé à 1 947 552 €.

A cet effet, elle a contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation de Besançon.

Ce prêt devant être cautionné par une collectivité locale, elle a demandé la garantie du Département et sollicite aujourd'hui la Commune de Mandeuire pour le complément à hauteur de 30%, soit 309 979,50 €.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement dudit prêt dont le contrat est joint en annexe.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 131677 joint en annexe à la présente, signé entre la société NEOLIA, emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune de Mandeuire accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 947 552 euros (soit 309 979,50 euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 131677 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La présente garantie est apportée aux conditions fixées ci-dessous :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour

son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'accorder sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement du prêt souscrit par NEOLIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières jointes en annexes, concernant la réhabilitation de 54 logements collectifs sis au 2/4/6/24/26/28/30/32/34 rue Louis Pergaud à Mandeuire,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents et accomplir toutes diligences afférentes.

Monsieur le Maire : Merci Jacky, y a-t-il des questions ? Des observations ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Ce sont les travaux qu'il y a aux immeubles rue Pergaud qui ont déjà commencé depuis longtemps, c'est très beau ce qu'ils ont fait. Par contre, je ne comprends pas le mécanisme « demander une caution » puisque le prêt, ils l'ont déjà demandé, j'imagine, puisqu'ils ont déjà commencé les travaux.

Monsieur Jacques RACINE : Le prêt ils l'ont eu mais la collectivité départementale se porte caution d'une certaine somme, il ne faut pas oublier que ce sont des logements sociaux et puis nous, nous sommes obligés suivant la loi de prendre 30%. A chaque fois, quand ils vont casser rue du Chêne, ils vont construire derrière des logements sociaux, on va être obligé de s'engager pour 30%.

Monsieur Stéphane PODGORA : Bien sûr je comprends mais c'est le timing qui m'interroge. Comment ils demandent une caution après avoir obtenu un prêt, c'est ça qui est étonnant. Généralement, on la demande avant.

Monsieur Jacques RACINE : Ben faudra poser la question à Néolia, je suis incapable de vous répondre.

Monsieur Stéphane PODGORA : Parce que moi, ma banque...

Monsieur Jacques RACINE : Ou à la Caisse de Dépôts et Consignations. Je ne sais pas, je ne veux pas vous dire d'âneries.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : C'est la banque des territoires qui prête sur projet. Bien, d'autres questions ? Je n'en vois pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**3.2. Délibération 015-2022 : Autorisation de paiement par anticipation sur le budget primitif 2022.**

Monsieur le Maire : Ce rapport, vous l'avez trouvé sur table, il n'était pas à l'ordre du jour, je vous demande de l'intégrer.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

Ainsi, il est possible de mandater les dépenses en section d'investissement dès le mois de janvier, alors même que les crédits correspondants n'ont pas été votés, à la seule condition que le Conseil Municipal en ait autorisé le Maire par délibération.

Ces autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement seront obligatoirement reprises au budget primitif.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, à compter de janvier 2022, dans l'attente du vote du budget primitif :

Restitution de la caution des locataires de la maison forestière sise 20 rue des Essarts Balangier : 491,32 € T.T.C.

**Imputation 165 Remboursement dépôt de garantie.**

Remplacement des caméras de vidéosurveillance défectueuses : 7 914,00 € T.T.C

**Imputation 21538 – Autres réseaux / Caméras de surveillance**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'autoriser les avances sur investissement telles que présentées ci-dessus.
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022.
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui, je voulais juste savoir le nombre de caméras défectueuses.



Monsieur le Maire : Comment ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Il y a combien de caméras qui sont défectueuses ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas le nombre sous la main mais à ma connaissance il doit y en avoir 3, je crois.

Monsieur Stéphane PODGORA : Il y a défectueuses et dégradées aussi, je crois.

Monsieur le Maire : Défectueuses, dégradées, c'est lié à des actions disons sur ces caméras par des... voilà.

*Dires inaudibles*

Monsieur Jacques RACINE : Et il y en a à orienter encore, à changer d'orientation.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord. Pour les défectueuses, j'imagine que les caméras ne sont plus garanties donc il n'y a pas de... par rapport, par rapport aux fournisseurs.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de garantie lorsqu'il y a des dégradations.

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui mais celles qui sont défectueuses ?

Monsieur le Maire : Dégradée et défectueuse c'est pareil.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ah bon.

Monsieur le Maire : Quand elles sont dégradées, elles ne marchent plus.

Monsieur Stéphane PODGORA : Elles sont toutes dégradées alors ?

Monsieur le Maire : Non il doit y en avoir une, mais il faut dire que ce sont des caméras qui sont de première génération et qui au bout d'un certain temps commencent à s'user donc c'est normal qu'elles....

Monsieur Stéphane PODGORA : C'est juste pour savoir. Ça dure combien de temps une caméra comme ça ?

Monsieur le Maire : Aucune idée.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ça fait si longtemps que ça, qu'elles sont là ?

Monsieur le Maire : Comment ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Ça fait si longtemps que ça qu'elles sont là ?

Monsieur le Maire : Et bien ça fait quand même depuis 2015.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord. Et pour ce qui est des dégradations, les assurances, on n'est pas remboursé là-dessus ?

Monsieur le Maire : Il faut trouver le coupable.

*Dires inaudibles*

Monsieur le Maire : Jean-Jacques !

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Deux questions s'il vous plaît. Avez-vous des locataires pour remplacer les partants dans le but de faire vivre cette maison ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : D'accord. La deuxième question, je profiterai de cette délibération pour renouveler ma demande de visite des locaux de la Police Municipale. Prestations mises en place durant le début de la mandature précédente pour avoir enfin connaissance des locaux, du matériel, du fonctionnement des installations vidéo et du suivi.

Monsieur le Maire : Aucun souci, c'était d'ailleurs prévu, il faut fixer simplement la date pour que tout le monde soit présent.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Très bien, très bien.

Monsieur le Maire : Moi, à la date qui vous convient, on peut l'organiser, ce n'est pas un souci. Par contre à 27 dans les locaux ça sera un peu juste, il faudra donc faire ça par petits groupes, en plusieurs fois.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : L'essentiel c'est que cela soit fait.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Non, non, on prend note, de toute façon on l'avait noté puisque c'était l'objet d'une de tes questions. Voilà, mais il faut qu'on voit avec la PM pour savoir combien de personnes on peut admettre... voilà. D'autres questions ?

Monsieur Nuno MADEIRA : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je reviens sur les caméras. Quelle somme a déjà été investie sur ces caméras par rapport à leur remise en état depuis l'installation, est-ce que vous pouvez nous le dire ce soir ?

Monsieur le Maire : Non, pas aujourd'hui.

Monsieur Nuno MADEIRA : Vous pouvez nous communiquer ça plus tard.

Monsieur le Maire : Bien sûr.

Monsieur Nuno MADEIRA : Merci. Ma deuxième question, toujours sur les caméras, le mode de fonctionnement aujourd'hui, est-ce qu'on est toujours sur le même mode c'est-à-dire qu'elles ne sont visibles que par la Police sur commission ou est-ce qu'il y a un mode de fonctionnement qui va évoluer ? Je me permets de citer Monsieur RACINE dans le Mand'info : « Nous allons de plus en plus nous servir des caméras pour enrayer ces faits ». Ces faits avaient rapport aux personnes qui se croient au-dessus des lois.

Monsieur Jacques RACINE : La Police Municipale surveille avec les caméras, elles vont lorsqu'il y a des gens qui se plaignent voir ce qu'il se passe. Si par exemple, il y a un citoyen qui téléphone pour dire « je suis à côté d'un point R et il y a une société qui vient de mettre au pied du point R tous, des détritrus » ; la Police Municipale qui est habilitée par le tribunal regarde les caméras un petit peu avant, un petit peu après, arrive à identifier et à ce moment-là, verbalise. Ça s'est passé dernièrement pour une entreprise de Bourguignon, on se demande pourquoi il a été balancer ses cochonneries au fond...

Monsieur Nuno MADEIRA : Peut-être un sentiment d'impunité...

Monsieur Jacques RACINE : Peut-être, mais enfin il faut dire aussi qu'il y en a certains qui ne sont pas trop malins, ça nous aide aussi. Après, il faut savoir quand même que la gendarmerie, dernièrement, c'est la gendarmerie de Pont-de-Roide qui est intervenue sur nos caméras pour visionner suite à de nombreux cambriolages sur Pont-de-Roide, Vermondans, Bourguignon et Mathay. Pas chez nous mais sur chez eux et ils ont pu suivre la camionnette des cambrioleurs.

Monsieur Nuno MADEIRA : Ce fonctionnement-là, je le connaissais et je pensais que par rapport à votre phrase citée qu'il y allait avoir un changement. Imaginons par exemple qu'un policier municipal soit attitré au visionnage des caméras en permanence.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas un CSU (*Centre de supervision urbain*).

Monsieur Nuno MADEIRA : D'accord, donc ce n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Ce n'est même pas à l'ordre d'y penser.

Monsieur Nuno MADEIRA : Très bien.

Monsieur le Maire : Il y a un CSU à Montbéliard qui nécessite énormément de monde, qui nécessite une présence permanente, donc Montbéliard peut se le permettre parce qu'ils ont une Police Municipale suffisamment nombreuse et ils sont entre autre avec le CSU en relation avec la Police Nationale. En ce qui nous concerne, les caméras ne sont vues que par les agents de Police Municipaux ou éventuellement le Maire et l'Adjoint à la Sécurité mais en dehors de ça, personne d'autre. Et on ne consulte pas les caméras hors de la présence de la Police Municipale. Voilà.

Monsieur Nuno MADEIRA : C'était le point que je voulais éclaircir, c'est très bien.

Monsieur le Maire : Bien voilà, c'est éclairci. Nathalie ?

Madame Nathalie JEANNEROT : Moi j'avais une petite observation, il me semblait avoir lu qu'on ne pouvait vidéoverbaliser que, en fait, pas en décalage. C'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait quelqu'un en face de l'écran qui constate l'infraction et qu'après il verbalise mais pas sur dénonciation.

Monsieur le Maire : Comment sur dénonciation ?

Madame Nathalie JEANNEROT : Eh bien, la Police Municipale observe les caméras.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : Il y a quelqu'un qui est là pour observer les caméras, pour regarder ce qu'il se passe, il voit une infraction, il vidéoverbalise, ça c'est autorisé. Par contre, sauf erreur de ma part, je pourrai retrouver l'intervention qui a été faite au Sénat mais si quelqu'un voit quelqu'un, le dépôt d'ordures et dénonce, et que la Police Municipale recherche après sur les bandes mais a posteriori, pour moi, on n'a pas le droit, c'est ce que j'avais compris du texte.

Monsieur le Maire : Alors, la verbalisation a posteriori est toujours possible puisque c'est quelque chose qui a été filmée en temps réel.

Madame Nathalie JEANNEROT : « dires inaudibles », l'intervention du Sénat, je veux la retrouver quand même.

Monsieur le Maire : Si, si, bin retrouve là parce que ça m'intéresse.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, je l'avais lu il n'y a pas longtemps en plus, donc je la retrouverai, après il y a peut-être eu quelque chose qui a évolué derrière. En tout cas sur l'intervention, c'est ce qui avait été dit.

Monsieur le Maire : D'accord, je regarderai aussi de mon côté.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je voulais juste avoir une précision sur la vidéoverbalisation, on est bien d'accord que la Police Municipale peut verbaliser via les caméras les délits routiers on va dire. Genre un feu rouge qui n'est pas respecté ou un sens interdit qui n'est pas respecté.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris.

Monsieur Stéphane PODGORA : La Police Municipale, elle peut verbaliser par vidéo pour des gens qui prennent un sens interdit par exemple.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord. Il ne suffit pas d'avoir une dénonciation, ça peut se faire aussi en direct je veux dire.

Monsieur le Maire : Par dénonciation, c'est très rare, tout ce qui est, parce que tous les matins la PM fait la rétrospective des prises de vues de la nuit donc c'est rare qu'il y ait des dénonciations, très rare. Sauf si c'est un officier de police judiciaire, ça peut être un adjoint qui constate et qui signale, il a le droit parce qu'il a constaté l'infraction et peut demander à la retrouver sur les caméras.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord, parce qu'on m'a rapporté en fait des PV qu'il y avait eu avec la caméra vers le Toulot.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Stéphane PODGORA : C'est pour ça, je me demandais...

Monsieur le Maire : Oui et il n'y en a pas eu tant que ça à mon sens, parce que vu le nombre de personnes qui se sont amusées à brûler tous les sens interdits, ils n'ont pas été trop mauvais.

Monsieur Stéphane PODGORA : Merci.

Monsieur le Maire : D'autres questions concernant cette autorisation de paiement ?  
Oui Jean-Jacques, excuse-moi !

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Au sujet de la Police Municipale, est-ce qu'il serait possible de leur mettre une boîte aux lettres ?

Monsieur le Maire : Il y en a une.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Parce qu'il y en avait deux.

Monsieur Jacques RACINE : Il y en a une.

Monsieur le Maire : A l'origine, il y en avait deux.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Une boîte aux lettres a été enlevée, c'était celle du CCAS, il y en a une pour l'ASCBM mais il n'y a pas de boîte aux lettres pour la Police Municipale.

Monsieur le Maire : A vérifier, il me semblait bien qu'il y avait une boîte de prévue.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Il y avait une boîte de prévue, avant il y en avait deux, il n'y en a plus qu'une maintenant. Enfin bref.

Monsieur le Maire : Non mais à voir.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : C'est l'occasion qui m'en est donnée de parler de la Police Municipale.

Monsieur le Maire : D'autant plus que tu es à côté. Merci. D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3. **Délibération 016-2022** : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics – Demande de subvention.

Monsieur Jacques RACINE expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL 2022, le gouvernement souhaite accompagner l'effort de relance et le soutien massif aux projets des communes et de leurs groupements, en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Conformément aux prescriptions des différents rapports de la commission de sécurité et d'accessibilité, la commune doit réaliser des travaux de mise aux normes dans certains équipements publics.

De plus, dans le cadre du Plan Vigipirate, il convient de renforcer la sécurité des bâtiments communaux.

L'opération porte sur :

- Les écoles : Mise en place d'une solution de contrôle d'accès et remise en état de la visiophonie ;
- Mairie : Installation d'un logiciel de supervision des alarmes, mise aux normes accessibilité ascenseur avec remplacement du téléphone défectueux et du moteur de la porte ;
- Salle du Majestic : Mise aux normes accessibilité ascenseur ;
- Police Municipale : Création d'un SAS d'entrée.

L'estimation du projet établi par les services techniques est de 27 911,69 € H.T. soit 33 494,03 € T.T.C.

Une subvention peut être sollicitée auprès de l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Les crédits seront proposés au BP 2022.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

<b>Montant estimatif des travaux H.T.</b>	<b>27 911,69 €</b>
Subvention Etat (DSIL) = 30%	8 373,51 €
Reste à charge de la commune	19 538,18 €

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide pour ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter le financeur pour l'aide financière,
- d'autoriser la Ville à prendre en charge le financement de l'organisme cité qui ne répondrait pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Monsieur le Maire : Merci Jacques, y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Monsieur Nuno MADEIRA : Je reprends point par point, écoles, mairie, salle du Majestic, Police Municipale. Notre groupe n'est pas du tout contre cette demande d'investissement, ça part même d'un bon principe de profiter justement de différentes subventions pour les finances de la Ville, par contre, ce qui m'inquiète plus c'est par rapport au fait qu'on mélange fonctionnement et investissement j'ai l'impression. Et je me pose la question, est-ce que la demande de subvention va être posée en l'Etat ? Je suis désolée, je ne vous entends pas Madame VERY.

Monsieur le Maire : Ce sont des travaux qui sont faits en régie et l'Etat nous a dit que c'était possible que ces travaux puissent être faits en régie, voilà.

Madame Nathalie JEANNEROT : Par contre, est ce qu'il serait possible d'avoir un petit détail parce que c'est vrai que là, on a un brut, enfin voilà on a un chiffre. Il me semble que dans les demandes de subventions normalement on doit un petit peu détailler, ça aurait été bien d'avoir le détail de chaque, de chaque travaux.

Monsieur le Maire : De chaque poste qui bénéficie de la subvention.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, c'est ça, pour les écoles, pour la Mairie, pour la salle du Majestic....

Monsieur le Maire : D'accord, oui, oui, plutôt que d'avoir un global, avoir le détail.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui parce que du coup...voilà.

Monsieur le Maire : On ne l'a pas sous la main mais bon, on peut le sortir.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, vous le mettez avec le compte-rendu.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ok, merci.

Monsieur le Maire : Ok, il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### APPROUVE A L'UNANIMITE

3.4. **Délibération 017-2022** : Débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les modalités d'élaboration de vote et de contrôle du budget sont fixées par la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétées notamment par les articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République. Elles prévoient que, pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invitera les membres du Conseil Municipal à tenir le Débat d'Orientations Budgétaires afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022.

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques concernant les finances communales et à l'issue de sa présentation, un débat s'instaure sur les orientations budgétaires 2022, puis il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces informations.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette information.

Donc le débat s'ouvrira après la lecture du document, le débat sur l'orientation budgétaire sur l'ensemble de, la partie qui est nationale, disons qu'on ne va pas s'amuser à en parler, on l'a vue en commission. Vous l'avez tous lu, s'il y a des questions on peut y répondre mais c'est le contexte national. Le contexte local quant à lui est beaucoup plus intéressant pour nous puisqu'il concerne principalement la commune (lecture du document joint en annexe faite par Monsieur le Maire).

Monsieur le Maire précise concernant les perspectives financières que les chiffres sont donnés à titre provisoire, la trésorerie n'ayant pas encore clôturé au titre de la journée complémentaire l'exercice 2021, des opérations et/ou d'ordre pouvant intervenir. Il ajoute que les services de la DGFIP étant en pleine mutation nous n'avons pas de chiffres plus précis.

Monsieur le Maire demande s'il y a avant d'évoquer l'effet COVID, des questions ?

Monsieur Nuno MADEIRA : Je reviens tout de suite sur le document qui est à l'écran, sur les dépenses de fonctionnement :

- chapitre 65 – Autres charges = subventions + indemnités

on est passé de 660.000 et quelques en 2017 à 798.000 presque 800.000 en 2021.

Subventions, indemnités, qu'est-ce qui explique cette augmentation, les indemnités, les subventions ?

Madame Anne-Laure VERY : Non, alors en fait quand le budget a été voté, on clôturait, c'était la dernière année de vie du budget du Lotissement Fontenotte et il fallait clôturer le budget de ce lotissement et donc il y avait pas mal d'opérations d'ordre à passer dont le déficit de ce lotissement pour 150.000 € et ça se retrouve au chapitre 65. Et vous avez également en recettes 93.000 € que vous retrouvez normalement en investissement, ce sont toutes des opérations d'ordre, les plus, les moins, et en fait vous avez 150.000 et quelques à la louche qui étaient prévus au budget et qui étaient passés sur ce chapitre-là. Ce ne sont pas du tout des subventions, indemnités c'étaient, je vous donne l'intitulé exact de l'article.

Monsieur Nuno MADEIRA : Oui, s'il vous plait.

Madame Anne-Laure VERY : C'est l'article 6521 – Déficit budget annexe administratif où on avait donc budgétisé en 2021 : 150.700 et on a réalisé 150.670,52 et vous retrouvez normalement dans les recettes d'investissement au 27638 – Créances autres établissements publics – donc c'était le remboursement de l'avance du lotissement ou on retrouve 97.307,63 en recettes d'investissement. Après la différence, je ne sais plus exactement où elle est, ce sont vraiment des opérations d'ordre, on avait vraiment été bien aiguillé par la Trésorerie pour clôturer le budget du lotissement Fontenotte.

Monsieur Nuno MADEIRA : Merci pour ces précisions.

Monsieur le Maire : D'autres questions ?

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Est-ce qu'on pourrait avoir des explications sur le gros chapitre 67 ? Le pic pour l'année 2019, 2020 et la redescende en 2021 à peu



près au même niveau que 2017. 3.000 en 17, 3.000 en 18, 11.000 en 19, 17.000 en 20 et ça redégringole en 21 à 5.000.

Madame Anne-Laure VERY : Je sais que sur une année, je ne sais plus si c'est 2019 ou 2020, on avait des titres annulés parce qu'en fait on avait payé 2 fois un titre PMA. Je ne sais plus si c'était 2019 ou 2020, par contre, sur l'une des autres années je n'ai pas le grand livre sous les yeux on pourra vous apporter par écrit plus tard la réponse.

Madame Nadine BERGER : Moi j'aurai une petite question très basique dans l'état des lieux de la situation financière de la ville, vous marquez le nombre d'habitants donc le delta entre la population municipale et totale ça correspond à quoi ?

Madame Anne-Laure VERY : Alors le delta en fait, je vais reprendre un petit peu au-dessus, la population municipale c'est la population habitant et la population totale, on compte par exemple les personnes placées par exemple en Maison de Retraite, en EHPAD et les étudiants.

Madame Nadine BERGER : Ils habitent en EHPAD et vous les comptez quand même sur la commune de Mandeuve, parce que leur adresse est à l'EHPAD, elle n'est plus ici.

Madame Anne-Laure VERY : Oui mais apparemment...

Madame Nadine BERGER : Parce que ça c'est la loi, on n'y peut rien. Donc ils ont 2 adresses alors ?

Madame Anne-Laure VERY : Lors du recensement il y a la possibilité de recenser ce qu'on appelle, les comptés à part, et ils figurent là-dedans.

Madame Nadine BERGER : D'accord. Parce qu'ils font partie aussi des habitants dans la commune dans laquelle ils sont à l'EHPAD, parce que leur adresse est à l'EHPAD.

Madame Anne-Laure VERY : Normalement au moment du recensement, il y a un choix qui est fait.

Madame Nadine BERGER: D'accord.

Madame Anne-Laure VERY : Je ne peux pas vous en dire plus sur les règles exactes de recensement.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Pareil pour les étudiants ?

Madame Anne-Laure VERY : Oui, pareil pour les étudiants. En fait, quand l'agent recenseur se présente dans les familles, l'étudiant peut choisir d'être rattaché soit à sa commune d'études soit rattaché à sa commune d'origine.

Monsieur le Maire : D'autres questions ?

Monsieur Stéphane PODGORA : J'avais juste une question par rapport au ratio d'endettement par habitant. Donc en 2021 on avait 2.704 K€ de dette et donc l'annuité, c'est bien la charge du prêt que l'on paie tous les ans, on est bien d'accord, 238 K€. Quand je compare à 2018, c'est ça qui est étonnant, c'est qu'on a 1 million d'endettement en plus mais on paie moins de crédits.

Madame Anne-Laure VERY : Oui parce qu'on n'avait pas commencé tout de suite à payer le capital et les intérêts, on les a payés sur l'année d'après.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord. Il y a eu de la renégociation de taux aussi, j'imagine.

Madame Anne-Laure VERY : Il y avait eu une renégociation en 2018, une partie c'était le prêt pour le CCP, une partie avait été aussi faite auprès du Crédit Agricole, l'autre partie auprès de la Caisse d'Épargne et au niveau de la Caisse d'Épargne on avait fait sur le taux du livret A.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ok, merci.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? On va continuer alors. (*Monsieur le Maire reprend la lecture du document*)

Monsieur Nuno MADEIRA : Je suis sur la page 22 les principaux reports de l'année 2021, à la lecture de tout ce que vous nous avez dit Monsieur le Maire, je me pose la question si tous ces reports relèvent de la section investissement, je pose la question parce que concassage et évacuation des déchets pour 33.120, c'est de l'investissement ?

Madame Anne-Laure VERY : Oui, en fait, on a vu avec la Trésorerie étant donné que c'est ce qu'on appelle la décharge au niveau de l'ex entreprise Bordy qui donne sur la zone Natura 2000 l'entrée, donc on va réaménager la zone pour faire vraiment une entrée, comme ça donne aussi sur le théâtre en terme d'aménagement visuel et on a vu avec la Trésorerie, ça passe en investissement.

Monsieur Nuno MADEIRA : D'accord.

Madame Anne-Laure VERY : Parce qu'on affecte la zone à un autre usage.

Monsieur le Maire : Une autre destination.

Monsieur Nuno MADEIRA : D'accord. Pareil pour la réfection de fuites sur diverses toitures 39.000 et quelques aussi de l'investissement ?

Madame Anne-Laure VERY : Là c'est la partie investissement parce que tout ce qui était recherche de fuites ou autres passent en section fonctionnement par contre tout ce qui est réfection de fuites, le terme est maladroit puisqu'en fait, ça va permettre aussi d'isoler différemment les bâtiments, donc là, on a regardé aussi....

Monsieur Nuno MADEIRA : D'accord.

Madame Anne-Laure VERY : Le terme est mal choisi.

Monsieur Nuno MADEIRA : Voilà. Parce que « fuites » pour moi c'est du fonctionnement, un investissement qui va permettre d'avoir une meilleure isolation hydrolique oui, d'accord. Mais là, si vous voulez, moi ça m'interrogeait. Merci.

Madame Nathalie JEANNEROT : Par rapport toujours aux reports, il y a des reports ça fait ouh ! 3, 4, 5 ans.

Monsieur le Maire : Le canal de la Rosa je parie.

Madame Nathalie JEANNEROT : Entre autres.

Monsieur le Maire : On l'a gardé, on l'a gardé pourquoi ? Parce que la ville de Valentigney, on était plusieurs dessus, Valentigney, la Papeterie et la commune de Mandeuve. On a gardé quand même ça, au cas où, parce que Valentigney s'est un petit peu désengagé de ce qui avait été prévu au départ. La Papeterie, on ne sait pas trop ce qu'ils veulent en faire et on ne connaît pas non plus l'orientation du Département sur le classement de la zone sur Valentigney. Donc tout ça, on l'a gardé sachant que l'on peut supprimer et le basculer ailleurs. Autrement !

Madame Nathalie JEANNEROT : En allant plus sur ce qu'il y a en investissement « perspectives », par rapport à la RD 437, 700.000 €, ce n'est pas une compétence Départementale ?

Monsieur le Maire : Non...

Madame Anne-Laure VERY : Là en fait, la compétence départementale porte sur le tapis de roulement, je ne suis pas très sûre de mes termes techniques, je n'ai pas ma DST, là ce sont vraiment les études et c'est aussi tous les aménagements de sécurité, trottoirs, là qui sont à la charge de la commune.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord mais ça fait partie du plan d'ensemble du Département qui a été validé ?

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. La réfection de la RD c'est-à-dire qu'eux Département ne feront le tapis que lorsque les aménagements que la commune doit faire seront terminés.

Madame Nathalie JEANNEROT : Donc les aménagements ont déjà été discutés avec le Département et validés ?

Monsieur le Maire : Non les aménagements ça ne regarde uniquement que la commune.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ça ne doit pas faire partie du plan d'ensemble validé par le Département ?

Monsieur le Maire : Non, non.

Madame Anne-Laure VERY : Ils vont nous assister....

Monsieur le Maire : En maîtrise d'ouvrage.

Madame Nathalie JEANNEROT : Donc ça fait partie quand même de leur projet et ça été inscrit de leur côté ?

Monsieur le Maire : Inscrit de leur côté, non, parce qu'il n'y aura pas, on aura des subventions certes du Département.

Madame Nathalie JEANNEROT : Enfin je ne sais pas, s'ils vous assistent en maîtrise d'ouvrage c'est qu'eux l'ont prévu du coup pour cette année ?

Monsieur le Maire : Oui pour 2023.

Madame Anne-Laure VERY : Ah pour 2023, pas pour 2022.

Monsieur le Maire : Non, 2022 c'est l'étude et la première tranche de l'aménagement. Parce que l'aménagement depuis le pont jusqu'au monument ça pendra 3 ans.

Madame Nathalie JEANNEROT : Donc pour cette première tranche d'aménagement, il ne vous assiste pas.

Monsieur le Maire : Non.

Madame Anne-Laure VERY: Si.

Monsieur le Maire : Si, ils assistent. Il faut voir avec Vanessa parce que...

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, parce que s'ils assistent, il faut qu'eux l'aient intégré parce que sinon ç'est sûr que ça ne se fera pas en 2022 donc je ne vois pas pourquoi on l'inscrirait.

Monsieur le Maire : Non, ils attendent justement sur la réfection des aménagements pour faire leur tapis donc il est bien évident...

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui ça j'ai bien compris...

Monsieur le Maire : Ils vont nous suivre...

Madame Nathalie JEANNEROT : Ce n'est pas de ça que je parle...

Monsieur le Maire : Non, non...

Madame Nathalie JEANNEROT : Ce n'est pas ce que je dis...

Monsieur le Maire : D'assistance...

Madame Nathalie JEANNEROT : Voilà, je parle ce que dit Madame VERY il y a une assistance à la maîtrise d'ouvrage, cette assistance à la maîtrise d'ouvrage elle concerne bien la première tranche de l'aménagement...

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : Donc si c'est prévu en 2022, il faut qu'eux l'aient également inscrit dans leur plan.

Monsieur le Maire : Ils l'ont inscrit dans leur plan, bien sûr.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord.

Monsieur le Maire : Puisque le projet de réfection de la RD comprenait ça aussi. Donc c'était bien le plan global qui allait être mis en place.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord. Donc c'est inscrit aussi pour eux en 2022. Ok.

Monsieur le Maire : Sur 3 ans.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : Le détail on pourra vous le donner. On aurait pu vous le donner ce soir malheureusement la Directrice des Services Techniques étant en congés...

*Réponse de la rédaction :*

*Des réunions de travail ont déjà eu lieu, les travaux d'assainissement de PMA ont découlé de cette future réhabilitation.*

*La compétence de l'aménagement de la RD, aménagement sécurité est à la charge de la commune.*

*La commune va prendre un assistant pour le projet, le Département jadis effectuait cette tâche mais il n'en a plus la compétence. Un marché est donc en cours d'élaboration pour l'assistant projet.*

*Le Département a à sa charge la route, c'est-à-dire structure et couche de roulement uniquement.*

*Ce dernier est au courant de notre projet et nous suivra pour la couche de roulement. Par ailleurs, à Mandeuve, nous avons la chance également d'avoir la piste cyclable qui a un intérêt départemental (et pas aggro du coup), il sera question de cette partie également avec les équipes du Département, voir sous quelle forme ? convention, ou subvention... c'est en cours de discussion.*

*Un COPIL sera prochainement mis en place.*

Madame Nadine BERGER : Moi je voulais poser une question par rapport aux défibrillateurs : 12.960€, principaux reports de l'année 2021, vous pensez en mettre combien et à quel endroit ? Parce qu'apparemment tous les bâtiments municipaux sont quand même appareillés aujourd'hui, donc c'est dans quel, à quel niveau vous voulez en mettre et à hauteur de combien ?

Madame Anne-Laure VERY : On vous donnera le plan exact d'installation puisqu'ils sont obligatoires dans tous les ERP au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et d'autres encore au 1<sup>er</sup> janvier 2023...

Madame Nadine BERGER : Parce qu'aujourd'hui tous les bâtiments en sont équipés.

Monsieur le Maire : Non.

Madame Anne-Laure VERY : Non pas tous, ils en manquent encore et il y en a qui n'ont pas encore été posés sur tous les bâtiments. On pourra vous donner les défibrillateurs déjà installés, ceux qui sont en cours d'installation et à venir et sachant aussi que ce que l'on va vous proposer aussi, sur l'idée de Monsieur T, c'est sur nos panneaux signalétiques, par exemple le panneau indiquant le CCP, panneau indiquant l'église ou autres on mettra des petits signaux pour indiquer qu'un défibrillateur est à proximité.

*Réponse de la rédaction :*

*Liste des bâtiments équipés de défibrillateurs :*

- EGLISE SAINT MARTIN
- TEMPLE MANDEURE
- POLICE MUNICIPALE
- STADE
- MAIRIE
- CCP
- MAJESTIC
- MEDIATHEQUE
- FONTENOTTE
- ESTELLES
- BREUIL
- MAISON DES ANCIENS
- CAMPING
- ATELIERS
- POSTE DE MANDEURE
- **THEATRE PRIS EN CHARGE PAR PMA**

*(Facture non acquittée sur l'année 2021 d'où le report de la somme).*

Monsieur Stéphane LANGOLF : Pour revenir sur la RD, c'est la première tranche, il y a combien de tranches en fait ?

Monsieur le Maire : 3.

Monsieur Stéphane LANGOLF : 3, d'accord, merci. Et pour revenir à ce que disait Nuno, le réagrèage, la maçonnerie de l'école du Breuil, c'est de l'investissement, du fonctionnement ?

Madame Anne-Laure VERY : Normalement, ça été validé en investissement.

Monsieur le Maire : Oui, c'est de l'investissement.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Des travaux comme ça, c'est de l'investissement ?

Madame Anne-Laure VERY : Sur le motif exact qui permet de le classer en investissement, je n'ai pas le détail.

*Note de la rédaction :*

*Il s'agit en fait du changement complet de la zinguerie + sécurisation des tablettes de fenêtres anti-coupes doigts pour les enfants au sein de l'école maternelle du Breuil.*

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est pareil pour la réfection du parvis de l'Eglise.

Madame Anne-Laure VERY : Là, les termes sont mal employés.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Peut-être, oui.

Madame Anne-Laure VERY : « Réfection du parvis de l'Eglise » mais ce sera un aménagement spécifique, on changera un petit peu sa destination pour éviter le stationnement, pour faire un petit cheminement donc ce n'est pas tant « une réfection » c'est plutôt « aménagement du parvis de l'Eglise ».

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord. Vous pourrez nous expliquer pour la prochaine fois le réagréage de la maçonnerie de l'école du Breuil.

Monsieur le Maire : Oui, d'accord.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Très bien, merci.

Monsieur le Maire : Ce qui est prévu est sous vocable.

Madame Anne-Laure VERY : On a eu la réflexion au niveau des services justement pour vous présenter quand viendra le moment du budget pour qu'on choisisse mieux nos termes.

Monsieur le Maire : Bien, d'autres questions ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Alors désolé pour ma question, mais les reports qu'on voit à l'écran, toutes ces sommes là ont déjà été budgétées dans le passé, c'est ça ? Ce ne sont pas des dépenses qui sont à venir puisqu'elles ont déjà été ...

Madame Anne-Laure VERY : Elles seront forcément intégrées au budget mais elles ont déjà été prévues lors des budgets précédents et reportées.

Monsieur Stéphane PODGORA : Donc ça n'impacte pas le budget de 2022 par exemple ?

Madame Anne-Laure VERY : Si ça l'impacte.

Monsieur le Maire : Si, évidemment.

Madame Anne-Laure VERY : Ce sont des reports mais du coup il faudra les comptabiliser dans les dépenses d'investissement 2022.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord. On est toujours dans le débat d'orientations budgétaires ou pas là ? Je pose la question.

Monsieur le Maire : Eh oui.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ah, d'accord. Parce que, du coup, excusez-moi, je ne connais pas tout donc j'ai relu les 3 dernières années de débats budgétaires, c'est vrai que ça fait 3 ans que je lis la même chose. Donc si je comprends bien, votre, je pense que vous avez discuté à 19 puisque vous êtes toute l'équipe. Donc la commune va veiller à maintenir la stabilité des taux de fiscalité, limiter les dépenses d'investissement, de fonctionnement excusez-moi, et disposer des moyens nécessaires et dégager des marges de manœuvres suffisantes pour développer ses projets et continuer à investir. Donc l'orientation budgétaire c'est ça ou il y a autres choses en fait ?

Monsieur le Maire : C'est déjà ça parce qu'il y a quand même pas mal de dépenses en vue d'investissements et je pense que le budget, il sera largement consommé.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord, c'est vrai que j'ai été surpris de voir ça il y a 3 ans et je me dis, en fait, c'est un jour sans fin, une année sans fin et je me dis que...

Monsieur le Maire : Oui parce que, non ce n'est pas un jour sans fin, c'est vrai que l'action sur les frais de fonctionnement il est évident que c'est à chaque fois, tous les ans, tous les ans qu'il faut vérifier, qu'il faut prévoir, qu'il faut resserrer un petit peu les frais de fonctionnement mais d'un autre côté on a des services qu'il faut assurer et qui ne sont pas gratuits, ils sont peu chers pour les utilisateurs et très chers pour nous, voilà.

*Dires inaudibles*

Monsieur Stéphane PODGORA : C'est ça, mais du coup, c'est toujours ça en fait, l'orientation donc, on dit toujours il faut plus de recettes, on en a parlé en commission et moins de dépenses si je résume bien pour pouvoir avoir des marges de manœuvres. Mais du coup quelles sont vos pistes à vous pour justement augmenter les recettes ou diminuer les dépenses ? C'est ça que je voudrais savoir. C'est l'orientation budgétaire donc...

Monsieur le Maire : Augmenter les recettes, tout le monde à la formule on augmente les impôts point, pour les tarifs ou les tarifs des services...

Monsieur Stéphane PODGORA : Voilà, mais les impôts, par ailleurs ont diminué pour les habitants puisqu'on ne paie plus de taxe d'habitation enfin pas la majorité des gens.

Monsieur le Maire : Les taux n'ont jamais été changés depuis 2012, les taux sont restés identiques.

*Dires inaudibles*

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord mais les gens n'ont plus de taxe d'habitation donc ça leur fait des impôts en moins et au niveau des impôts fonciers



donc vous estimez qu'on garde le taux actuel pour ne pas augmenter les impôts même si mécaniquement par rapport à la base locative ça augmente tous les ans.

Monsieur le Maire : Si on veut réellement avoir des recettes par rapport aux taxes, aux impôts indirects il va falloir s'aligner sur les niveaux nationaux et quitter les taux que nous avons à l'heure actuelle, c'est-à-dire on va être comme à Strasbourg, on va augmenter de 20, 25%, je ne sais pas si les gens seront tout à fait d'accord pour ça.

Monsieur Stéphane PODGORA : Justement.

Monsieur le Maire : Ben justement.

Madame Nathalie JEANNEROT : On n'est pas forcément obligé de s'aligner.

Monsieur le Maire : On est bien d'accord, on n'est pas obligé de s'aligner mais il faut aussi que cela soit des recettes qui soient utilisables, si c'est pour gagner 3 francs 6 sous, ce n'est pas à mon sens utile.

Monsieur Stéphane PODGORA : Justement par rapport à ça est ce que vous avez déjà fait des simulations ? Parce que vous vous êtes déjà posés la question si on augmentait le taux combien cela nous rapporterait ?

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Stéphane PODGORA : Et donc ça donne quoi ? Pas grand-chose.

Monsieur le Maire : Oh je ne les ai pas faits aujourd'hui mais 10 à 15.000 € sans plus.

Monsieur Stéphane PODGORA : Par point ?

Monsieur le Maire : Par point.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ah ouais, d'accord, donc ce n'est pas....

Monsieur le Maire : C'est pour ça, il faut véritablement augmenter fortement pour véritablement toucher quelque chose sinon je n'en vois pas l'intérêt compte-tenu de la capacité des administrés à encaisser des augmentations.

Monsieur Stéphane PODGORA : C'est sympa de dire l'orientation que vous prenez donc de ne pas augmenter les taux de nouveaux. J'ai l'impression que ce sont plus des constats que des orientations qu'on a là. J'aurai aimé savoir ce qui était prévu.

Monsieur le Maire : Mais c'est une orientation je suis désolé.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ça fait 3 ans que c'est la même phrase.

Monsieur le Maire : Et alors ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Ben ce sont plus des orientations, c'est un fait, là.

Monsieur le Maire : C'est une orientation budgétaire sur une année ce n'est pas une orientation sur 6 ans.

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui j'ai compris mais ça fait 3 ans qu'on dit la même chose. Alors je me dis un moment donné...

Monsieur le Maire : Et alors ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Ben je ne sais pas...

Monsieur le Maire : Et alors ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Ça veut dire que ça peut être comme ça pendant 6 ans.

Monsieur le Maire : Et alors ? S'il n'y a rien de nouveau à donner, vous allez dire qu'il n'y a rien. Voilà.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ben si ça continue comme ça jusqu'au prochain mandant on va dire encore 4 ans. Donc ça veut dire pendant 6 ans, on n'aura fait que des constats, on n'aura rien...rien décidé, rien proposé.

Monsieur le Maire : Décidé de quoi ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Je ne sais pas, c'est vous qui êtes...

Monsieur le Maire : Non mais, je sais bien. Ce n'est pas le tout de dire, décider. Mais vous êtes capables, vous n'avez qu'un budget, vous faites quoi avec ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Je sais, j'avais posé la question l'année dernière, vous m'aviez dit que j'étais un idéaliste c'est pour ça que je ne repose pas la même question mais c'est vrai qu'un moment donné...

Monsieur le Maire : Ça fait 2 ans que vous la posez.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ah non, Ah non ! C'est la deuxième fois voilà. Non mais c'est vrai, vous êtes une grande équipe là, vous êtes 19 au Conseil Municipal dans la majorité, je me dis que vous travaillez, vous avez peut-être des pistes, des choses comme ça.

Monsieur le Maire : Les orientations budgétaires ce n'est pas de dire on va faire telle réalisation.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je sais, je sais.

Monsieur le Maire : On dirait que non.

Monsieur Stéphane PODGORA : Mais non. Les projets vous en avez plein les cartons c'est ce que vous m'avez dit l'année dernière.

Monsieur le Maire : Ben oui. Les projets dépendent de quoi ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Ce n'est pas le lieu pour en discuter vous m'avez dit donc.

Monsieur le Maire : Ah si vous nous trouvez quelqu'un qui a 2 millions d'euros à dépenser il n'y a pas de souci, on est preneur. Voilà donc ce débat d'orientations budgétaires, on va dire qu'il a eu lieu, ah pardon ! Je regardais mes papiers.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Par rapport aux reports, vous nous avez expliqué pour le canal de la Rosa et pour les défibrillateurs...

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Mais pour tout le reste, il y en a quand même pas mal, comment ça se fait que tous ces travaux n'ont pas été réalisés ? Il y a quand même beaucoup, quoi. Parce que du coup, on a en dessous 10.000 € d'investissement du coup dus à tous ces reports.

Madame Anne-Laure VERY :

- les caméras vidéoprotection c'est le changement des caméras, on dépend aussi énormément des fournisseurs.
- le programme de travaux ONF, chaque année, il est reporté parce qu'il n'est jamais fini à la fin d'année.
- l'assistance technique maîtrise d'ouvrage reconstitution du plan de relance, là, c'est aussi pour la forêt, vous l'avez... on avait voté les demandes de subventions, on a eu la subvention, on attendait aussi d'avoir la subvention avant de lancer le tout.
- réfection des corniches Natura 2000 on attend aussi une notification de subvention c'est pour ça que les travaux n'ont pas été faits.
- aménagement de la zone du belvédère, là, on cherche des pistes de subventions.
- réhabilitation du CCP, en fait, il n'a toujours pas été réceptionné il y a encore de petites finitions donc le solde n'est pas versé.
- tout ce qui est remplacement de la chaudière école de la Fontenotte, fuites etc... donc il y a eu des études de faites pour voir les fuites, pour étudier, on est plutôt sur de la maîtrise d'œuvre donc du coup on lance les consultations, ça devrait tomber.
- clim du Majestic, c'est pareil, on essaye de voir avec le contrat ce qu'on appelle le P3 pour essayer de diminuer les coûts et que cela soit pris en charge dans le contrat. On négocie aussi avec l'entreprise pour que cela soit bien pris en charge dans le contrat et qu'on n'ait pas des dépenses en plus.
- remplacement des volets roulants électriques c'est pareil il a fallu diagnostiquer les pannes, chercher, attendre les composants, commander, essayer de voir que les prix diminuent (*installés attente de paiement*).
- la mezzanine est toujours en cours, elle est sur le point de se terminer mais comme les travaux ont parfois pris du retard, on paie sur service fait donc on n'a pas encore tout réglé.
- pose de fenêtres et volets, c'est pareil on a eu un petit souci de côté, il a fallu revoir, c'est retourné à l'envoyeur, ça revient.
- les mâts continuent et parvis de l'Eglise (*prévu en mai 2022*) on attendait aussi sur la fin des travaux d'assainissement.
- l'aire de jeux, elles ont été livrées, elles vont être installées prochainement mais c'est pareil, il y a eu des malfaçons à l'installation donc on ne paie pas, c'est en instance le temps que l'entreprise revoie sa copie. Je ne sais pas si vous avez pu voir les jeux qui

ont été installés au niveau de la Mairie, il y a déjà des rayures, il y a déjà pas mal de choses donc on demande à l'entreprise, alors que ça n'avait même pas un jour, c'était déjà catastrophique donc on leur demande de revoir leur copie.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : Bien, je vais donc vous demander, si vous êtes d'accord, de prendre acte de cette information puisqu'il s'agit d'une information. Il n'y a pas de vote, c'est un débat.

Un débat s'est instauré de 19h03 à 19h23.

#### **Point 4**

**Délibération 018-2022** : Modification de la représentation des délégués au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu la délibération n°036-2020 du 10 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs,
- Vu la démission de Monsieur Patrick ALIN par courrier en date du 7 octobre 2021 réceptionné le 8 octobre 2021,
- Vu les démissions de Madame Emmanuelle HUMBERT, Monsieur Jean-Michel RAGUE puis Madame Laetitia ORSKY de leur mandat de conseiller(e) municipal(e) par courriers respectivement réceptionnés les 28 octobre, 8 et 25 novembre 2021,
- Vu l'installation au poste de conseiller municipal de Monsieur Nuno MADEIRA lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,
- Considérant qu'il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) où :

Avait été élus :

<b>DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>
Jacques RACINE	Patrick ALIN

Il est donc proposé de remplacer le délégué suppléant par Monsieur Nuno MADEIRA

La représentation des délégués au sein de l'ADU est ainsi établie comme suit :

<b>DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>
Jacques RACINE	Nuno MADEIRA

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites,
- En application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, de procéder à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret,
- **D'AUTORISER** le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Tout le monde en est d'accord, je vous en remercie.

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Maire : Qui représentera au sein de l'opposition le Comité Technique ? Ça sera un arrêté qui va être pris. Les réunions ont lieu dans la journée sur les coups de 16h00.

Nathalie JEANNEROT représentera son groupe au Comité Technique.

Monsieur le Maire : Nathalie en tant que titulaire ?

Madame Nadine BERGER : J'ai été convoqué au Comité Technique...

Monsieur le Maire : En tant que suppléante.

Madame Nathalie JEANNEROT : Nadine en tant que titulaire, moi en tant que suppléante.

### **Point 5**

<p><b><u>Délibération 019-2022</u></b> : Modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission délégation de service public.</p>
---

Monsieur le Maire : Compte-tenu du niveau des appels d'offres il n'y en a pas beaucoup qui nécessitent la réunion de la commission.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu la délibération n°034-2020 du 10 juillet 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres et de la Commission délégation de service public,
- Vu la démission de Monsieur Patrick ALIN par courrier en date du 7 octobre 2021 réceptionné le 8 octobre 2021,
- Vu les démissions de Madame Emmanuelle HUMBERT, Monsieur Jean-Michel RAGUE puis Madame Laetitia ORSKY de leur mandat de conseiller(e) municipal(e) par courriers respectivement réceptionnés les 28 octobre, 8 et 25 novembre 2021,

- Vu l'installation au poste de conseillère municipale de Monsieur Nuno MADEIRA lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,

- Considérant qu'il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission délégation de service public où :

Avaient été élus :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<i>Président : Jean-Pierre HOCQUET</i>	
Jacques RACINE	Christian PERRIGUEY
Gérard BOUCHE	Dominique MOUGENOT
Laurence LIARD	Françoise FRANC
Jonathan GREINER	Bérandère PAGNOT
Nadine BERGER	Patrick ALIN

Il est donc proposé de remplacer Monsieur Patrick ALIN suppléant par Monsieur Nuno MADEIRA

La composition de la Commission d'Appel d'Offres et la Commission délégation de service public est ainsi établie comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<i>Président : Jean-Pierre HOCQUET</i>	
Jacques RACINE	Christian PERRIGUEY
Gérard BOUCHE	Dominique MOUGENOT
Laurence LIARD	Françoise FRANC
Jonathan GREINER	Bérandère PAGNOT
Nadine BERGER	Nuno MADEIRA

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites,
- En application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, de procéder à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret,
- **D'AUTORISER** le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **Point 6**

**Délibération 020-2022** : Modification de la composition des commissions thématiques permanentes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales fixant les conditions de formation des commissions municipales chargées d'étudier et instruire les questions soumises ultérieurement au Conseil,
- Vu la délibération n°030-2020 du 10 juillet 2020 relative à la création et la composition des commissions permanentes,
- Vu la délibération n°055-2020 du 4 décembre 2020 relative à la modification des commissions thématiques permanentes,
- Vu la délibération n°010-2021 du 26 février 2021 relative à la modification des commissions thématiques permanentes,
- Vu la démission de Monsieur Patrick ALIN par courrier en date du 7 octobre 2021 réceptionné le 8 octobre 2021,
- Vu l'installation au poste de conseiller municipal de Monsieur Nuno MADEIRA lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,
- Considérant qu'il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein des commissions permanentes du conseil municipal suivantes dans lesquels il siégeait :
  - ✓ Commission 1 : « Finances, communication, ressources humaines »
  - ✓ Commission 3 : « Sécurité, Urbanisme ».
- Il est donc proposé d'inscrire Monsieur Nuno MADEIRA au tableau de composition desdites commissions,
- Il est également proposé d'inscrire Monsieur Stéphane PODGORA comme titulaire non suppléant à la commission 3 « Sécurité, Urbanisme ».

La composition des commissions est désormais établie comme suit :

### **COMMISSION 1 – FINANCES, COMMUNICATION, RESSOURCES HUMAINES**

**Président** : Jean-Pierre HOCQUET

**Vice-Président** : Frédéric BOUCOT

**Membres** : Bérangère PAGNOT, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIERES, Nuno MADEIRA, Sandra RAMALHO et Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

### **COMMISSION 2 – AFFAIRES SOCIALES**

**Président** : Jean-Pierre HOCQUET

**Vice-Présidente** : Bérangère PAGNOT

**Conseillère déléguée** : Dominique MOUGENOT

**Membres** : Jacques RACINE, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Colette RENARD, Nathalie JEANNEROT, Nadine BERGER, Sandra RAMALHO, Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

### **COMMISSION 3 – SECURITE, URBANISME**

**Président** : Jean-Pierre HOCQUET

**Vice-Président** : Jacques RACINE

**Membres** : Laurence LIARD, Jonathan GREINER, Frédéric BOUCOT, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Nuno MADEIRA, Stéphane LANGOLF, Sandra RAMALHO, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

### **COMMISSION 4 – ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Président** : Jean-Pierre HOCQUET

**Vice-Présidente** : Laurence LIARD

**Membres** : Dominique MOUGENOT, Françoise FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Marie-Noëlle LOPEZ, Jean-Jacques CARILLON, Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

### **COMMISSION 5 – TRAVAUX**

**Président** : Jean-Pierre HOCQUET

**Vice-Président** : Gérard BOUCHE

**Membres** : Bérangère PAGNOT, Bernard SALLIERES, Frédéric BOUCOT, Jonathan GREINER, Christian PERRIGUEY, Stéphane LANGOLF.

### **COMMISSION 6 – ENSEIGNEMENT, ENFANCE, JEUNESSE, CULTURE**

**Président** : Jean-Pierre HOCQUET

**Vice-Présidente** : Marilyn PERNOT

**Conseillère déléguée** : Françoise FRANC

**Membres** : Laurence LIARD, Jean-Claude VERZELLONI, Evelyne COMBRES, Priscilla CARRAY, Nathalie JEANNEROT, Nadine BERGER, Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

### **COMMISSION 7 – PATRIMOINE, TOURISME, ANIMATIONS**



**Président** : Jean-Pierre HOCQUET

**Vice-Président** : Bernard SALLIERES

**Conseiller délégué** : Jonathan GREINER

**Membres** : Marilyn PERNOT, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Marie-Noëlle LOPEZ, Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Paulette BRINGARD (suppléant Stéphane PODGORA).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites,
- En application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, de procéder à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret,
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder au détail des commissions thématiques permanentes comme décrites ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

### APPROUVE A L'UNANIMITE

#### Point 7

**Délibération 021-2022** : Prolongation de la mission de Conseiller en Energie Partagé.

*Le Maire expose au Conseil Municipal :*

Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial et de la transition écologique, Pays de Montbéliard Agglomération propose à ses communes membres, depuis avril 2010, un service de Conseil en énergie partagé dont le principe est la mise à disposition des communes d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP ».

Les missions sont notamment :

- › la gestion comptable des fluides à l'aide de bilans annuels et le suivi par tableaux de bord,
- › l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie,
- › le suivi des marchés du groupement régional Bourgogne Franche-Comté pour la fourniture d'énergie,
- › le diagnostic avec préconisations de travaux ou d'interventions techniques,
- › l'assistance technique et administrative lors des projets de rénovation ou de construction,
- › l'accompagnement dans les actions réglementaires à mettre en œuvre,
- › la sensibilisation des élus, techniciens et usagers des bâtiments communaux.

Depuis 2019, un second CEP est déployé par le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED) à destination des 54 communes de moins de 2000 habitants de PMA, représentant une population de 34 668 habitants.

Ainsi, le CEP actuel de PMA continue d'apporter son expertise à 15 communes de plus de 2000 habitants de PMA constituant une population de 57 472 habitants, et se charge également de la gestion énergétique du patrimoine propre de la Communauté d'agglomération tout en apportant son expertise technique aux projets qui y sont menés et sa contribution au Plan climat-air-énergie territorial.

Seules les villes de Montbéliard, Audincourt et Valentigney, disposant déjà de cette compétence en interne, ne souhaitent pas bénéficier de ce service.

Malgré l'arrêt des financements des partenaires publics depuis 2019, il avait été acté en Conseil Communautaire du 21 mars 2019 de maintenir une participation financière des communes identique aux périodes précédentes, soit 0,22 € par habitant et par an. Le Bureau Communautaire du 13 janvier 2022 a décidé de conserver ce même plan de financement pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire l'adhésion de la Commune à la mission « Conseil en énergie partagé » pour une durée de trois ans du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2025, pour un montant annuel de 0,22 € par habitant et par an,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre, et de l'habiliter à accomplir toutes démarches afférentes,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nuno MADEIRA : Oui, s'il vous plaît !

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Nuno MADEIRA : Notre groupe est tout à fait conscient de la plus-value d'une telle expertise de la part de ce monsieur conseiller en énergie partagé mais est-ce que vous pourriez nous expliquer ce qu'il a déjà accompli pour la collectivité ?

Monsieur le Maire : Il intervient dans tout ce qui est, disons, gestion des fluides, sur l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie, il s'assure du suivi des marchés du groupement auquel nous participons et puis l'assistance technique administrative lors des projets de rénovation ou de construction.

Madame Anne-Laure VERY : Il a eu une grosse partie de sa mission quand les travaux du CCP ont eu lieu, il a apporté son œil technique au niveau de la conception du bâtiment, par contre, c'est vrai qu'on s'est fait la réflexion en interne comme quoi on avait peut-être très peu utilisé ses compétences et on voudrait pour cette nouvelle période de 3 ans peut-être le faire venir auprès des élus et des fonctionnaires pour qu'il puisse vous présenter les plus les moins et quelle aide technique sur les projets, on a pas mal de projets à venir, quelle aide technique il pourrait véritablement nous apporter et pouvoir l'expliquer aux élus.

Monsieur Nuno MADEIRA : Très bien.

Monsieur le Maire : Bien alors, avant de clore... ah oui ! Donc pour cette prolongation de mission, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire : On verra avec PMA pour qu'il vienne faire une présentation de son service et puis d'indiquer aux élus comme aux fonctionnaires d'ailleurs, dans un deuxième temps, non seulement les missions qu'il a mais aussi l'intérêt qu'il y a à développer ses missions au sein de la commune.

### **Point 8 - Divers**

Monsieur le Maire : L'ordre du jour est épuisé, j'ai une question qui m'est parvenue de Monsieur MADEIRA à laquelle je vais apporter une réponse bien sûr. C'est une question qui a été posée par Monsieur F au bout de la rue de Champvaudon, donc Monsieur MADEIRA a été interpellé par celui-ci qui a fait constater un dysfonctionnement du regard réalisé voilà plus d'un an, alors bon, il y a des choses qui sont inexacts. Donc je vais répondre quand même.

Mail de Monsieur MADEIRA :

« Bonjour Mme.

Je vous fais parvenir une question que je vous remercie d'ajouter au Point 8 du prochain CM.

J'ai été interpellé par un riverain de la rue Champvaudon, M. FXXX, l'avant-dernière maison au bout de la rue.

Celui-ci m'a fait constaté le dysfonctionnement du regard réalisé par les services techniques voilà plus d'un an et situé face à sa maison.

Sur la photo, vous constaterez que l'entrée du regard, qui sert à canaliser toutes les sources qui dévalent la rue (j'ai pu le constater de mes propres yeux), est entouré par un petit muret. Autant derrière et en aval, cela a un intérêt, autant en amont c'est totalement contre-productif: le muret dévie le cours d'eau qui au lieu de partir dans le regard, part en aval de la rue et l'inonde... Vous verrez sur la photo en pj que la route est mouillée mais pas le béton autour du regard...

Evidemment, pour expliquer la problématique, M. FXXX m'assure avoir déjà écrit plusieurs courriers en mairie qui sont restés sans réponse.

Mes 2 questions sont les suivantes: une réponse a-t-elle été apportée à M. FXXX et une solution a-t-elle été trouvée pour régler le problème?

En vous remerciant de votre prise en compte

Cordialement

N. Madeira »

Monsieur le Maire : Donc le regard dont on parle, c'est un regard de captage des eaux de ruissellement, il a été installé voici plus de 10 ans à cet endroit et il ne s'agit pas d'un dysfonctionnement mais de l'obstruction de la canalisation qui évacue les eaux captées vers un terrain en contrebas.

Monsieur Nuno MADEIRA : Ça je l'ai constaté en effet, l'obstruction du tuyau, je l'ai constatée.

Monsieur le Maire : Alors ce tuyau il est régulièrement débouché par l'entreprise Bordy parce qu'il est évident que dans son état actuel, le regard captait à la fois les eaux mais aussi tous les déchets...

Monsieur Nuno MADEIRA : La boue.

Monsieur le Maire : Végétaux qui venaient de la route, donc c'est une situation qui à mon sens n'est pas normale mais on en reparlera après. Vous dites, vous parlez de sources, de sources qui viendraient du coteau, il n'y a pas de source.

Monsieur Nuno MADEIRA : Je n'ai jamais indiqué « source » dans mon mail.

Monsieur le Maire : Si, si : « ...qui sert à canaliser toutes les sources qui dévalent la rue ». « Sur la photo, vous constaterez que l'entrée du regard, qui sert à canaliser toutes les sources qui dévalent la rue (j'ai pu le constater de mes propres yeux), est entouré par un petit muret ».

Monsieur Nuno MADEIRA : Oui.

Monsieur le Maire : Ça c'est vous qui l'avez écrit.

Monsieur Nuno MADEIRA : Oui.

Monsieur le Maire : Mais il n'y a pas de source. Toutes les eaux qui s'écoulent sur la chaussée sont des eaux de ruissellement qui viennent du coteau et des terrains qui se trouvent au-dessus, terrains agricoles qui sont cultivés.

Monsieur Nuno MADEIRA : D'accord, ma question essentiellement était de savoir comment on pouvait améliorer le fait que cette route soit souvent inondée par le fait que les eaux ne peuvent pas s'infiltrer dans ce regard.

Monsieur le Maire : Disons qu'avant qu'il y ait un regard, ça s'infiltrait naturellement en contrebas c'est-à-dire que ça coulait sur la route, sur les terrains voilà. Il n'y a jamais eu de, faut dire, la rue de Champvaudon il n'y a pas de réseaux, on est bien d'accord. Il n'y a pas de réseaux d'eaux usées puisque les maisons ne sont pas raccordées. Les maisons ne sont qu'en assainissement autonome.

Monsieur Nuno MADEIRA : Je vous écoute, je vous écoute.

Monsieur le Maire : Oui, donc il n'y a pas de réseaux et cette situation d'écoulement dure déjà depuis de nombreuses années même avant que ne soit installé par les services techniques de l'époque le regard. Donc de ce côté-là, d'ailleurs on voit si on regarde la photo, on voit le mur qui retient un petit peu la terre du coteau pour éviter de flouer dans le regard, ce mur il a, à peu près, une bonne dizaine d'années de vie quand on le compare aux autres. Vous parlez des travaux qui ont été faits, justement, ces travaux ont été faits pour éviter d'avoir trop de boue et de végétaux qui viennent sur ce regard mais ce qui provoque la flaque d'eau, comme on peut l'appeler, c'est parce que la route est en contrebas de la surface de béton qui a été faite à l'époque, donc automatiquement il y a toujours de l'eau qui va stagner.

Monsieur Nuno MADEIRA : Je n'ai pas compris, là, donc le muret qui est en amont qui a été scié...

Monsieur le Maire : Un muret ancien...

Monsieur Nuno MADEIRA : Un muret ancien donc...

Monsieur le Maire : Autour de ce muret ancien....

Monsieur Nuno MADEIRA : Je me suis fié à ce que Monsieur FXXX m'a dit en me disant que c'était quelque chose de récent donc je me suis dit peut-être le problème n'existait pas avant.

Monsieur le Maire : Je pense que Monsieur FXXX il oublie pas mal de choses ou alors il dit ce qu'il l'intéresse. Le muret que vous voyez au fond, derrière le regard est un muret qui date d'une époque d'environ 10 ans. Ce qui a été fait de part et d'autre c'est pour éviter justement de récupérer trop de végétaux et de boue dans ce regard et que ça le bouche de manière régulière.

Monsieur Nuno MADEIRA : On va préciser les choses pour que je sois sûr d'avoir bien compris. Donc le muret à l'arrière date depuis 10 ans.

Monsieur le Maire : Au moins.

Monsieur Nuno MADEIRA : Les 2 murets qui sont accolés en aval et en amont.

Monsieur le Maire : Ça été fait récemment.

Monsieur Nuno MADEIRA : Voilà, on est d'accord, c'est bien ce que Monsieur FXXX m'avait indiqué, donc le muret en amont, je ne parle pas de celui en aval qui a toute sa, son intérêt. Le muret en amont empêche et je l'ai constaté moi-même le fait, l'écoulement qui ne va pas dans le regard, en fait le muret en amont va détourner le fluide, les fluides et va empêcher que les fluides rentrent dans le regard.

Madame LIARD : Il est peut-être trop long.

Monsieur le Maire : Non, il va être coupé là.

Monsieur Nuno MADEIRA : Il est déjà coupé.

Monsieur le Maire : Non, non, on va encore le sectionner. On va le sectionner sur la partie du premier plot pour justement permettre cet écoulement.

Monsieur Nuno MADEIRA : Quand je vous dis qu'il est déjà sectionné, il a été sectionné dès le lendemain matin.

Monsieur le Maire : Oui ? je ne sais pas.

Monsieur Nuno MADEIRA : Je vous le dis.

Madame Anne-Laure VERY : Oui, normalement le service voirie est intervenu suite à réception de votre mail, ils sont allés sur place et ils sont intervenus le jeudi.

Monsieur Nuno MADEIRA : Oui et je les remercie parce qu'un mail transmis le soir à 16h18, intervention terminée à 9h30 le lendemain matin, moi je dis bravo ! Donc le fait que ça été coupé ça prouve quand même qu'il y avait une pertinence à ce qu'il soit raccourci. Donc la demande de Monsieur FXXX était quand même pertinente.

Monsieur le Maire : En partie.

Monsieur Nuno MADEIRA : Alors dites-moi !

Monsieur le Maire : En partie, parce que cette situation n'est pas récente, cette situation d'inondation de la route n'est pas récente, ça dure déjà... voilà. J'ai d'ailleurs demandé au service urbanisme de ressortir les permis de construire de ces 2 maisons, il y a celle de Monsieur JXXX, Monsieur PXXX et celle de Monsieur FXXX pour voir quelles préconisations ont été faites parce que dans ce secteur-là, il n'y avait aucun assainissement et il n'y en a toujours pas d'ailleurs et il n'y en aura pas, parce que c'est beaucoup trop loin et beaucoup trop onéreux. Ce qui a été fait c'est pour répondre à une demande, peut-être de Monsieur FXXX à l'époque parce que le regard date d'y il y a plus de 10 ans. Ce ne sont pas des travaux qui ont été faits récemment. Par contre, ce qui est dommage c'est qu'on n'a pas tenu compte de l'ensemble de la problématique. C'est-à-dire qu'on a une route qui est en dévers qui a très peu de pente qui est en dessous du niveau du regard.

Monsieur Nuno MADEIRA : Oui.

Monsieur le Maire : Et donc qui va accumuler automatiquement la flotte.

Monsieur Nuno MADEIRA : C'est sûr.

Monsieur le Maire : Voilà, donc ce qui faudrait, ce qu'il aurait fallu faire c'était de mettre tout à niveau, ce qui n'a pas été fait ; maintenant revenir en arrière ça me paraît compliqué.

Monsieur Nuno MADEIRA : Comprenez bien ma démarche, j'ai été interpellé par ce Monsieur parce que j'ai moi-même constaté que l'eau d'écoulement, très bien il n'y a pas de source, je vous crois sur parole, l'eau d'écoulement va inonder, quand je dis inonder c'est-à-dire qu'il y a une certaine couche d'eau qui est présente...

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Nuno MADEIRA : Jusqu'au point R. Donc ça entraîne de l'eau mais aussi une partie de boue et je me dis ça peut être aussi un problème de sécurité par rapport aux véhicules qui roulent même s'il n'y a pas forcément beaucoup de véhicules dans cette partie-là mais quand même. Donc lorsque ce Monsieur me dit que les murets en amont et en aval ont été faits récemment, je lui pose la question mais qu'est-ce qu'il serait le plus simple de faire ? Ça serait de couper une partie. Apparemment, les services techniques sont arrivés à la même conclusion. Moi ce que j'espère c'est que la coupure va permettre à l'eau de s'infiltrer dans ce regard, de faire don de son œuvre,

même si je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, ce n'est pas parfait mais on va voir à l'avenir si ça permet de ...

Monsieur le Maire : On verra par la suite.

Monsieur Nuno MADEIRA : Exactement, et voir, comme vous le disiez justement, voir une étude pour améliorer la situation et qu'on n'ait plus de soucis de route inondée et de route sale etc...

Monsieur le Maire : Une étude là-dessus, il n'y en aura pas.

Monsieur Nuno MADEIRA : Non, je ne parle pas d'une étude à grande échelle mais ne serait-ce de temps en temps se poser la question de, est-ce que ça a amélioré la situation ou pas ? Voilà. Tout simplement.

Monsieur le Maire : Moi, je prends déjà la question à l'inverse c'est-à-dire, on a un regard qui se déverse sur un terrain privé.

Monsieur Nuno MADEIRA : Oui, actuellement, c'est le cas.

Monsieur le Maire : Il y a du domaine public et ça ce n'est pas légal, donc à la limite, on bouche le regard et on laisse les choses se faire. On rétablit l'ordre naturel des choses et c'est tout, la route sera inondée, la route sera inondée ce n'est pas un problème, elle l'a toujours été, elle l'a toujours été. Ce n'est pas parce que Monsieur FXXX a découvert tout d'un coup qu'il y avait de l'eau, ça fait des années et des années que c'est comme ça. Il y a toujours eu de l'eau qui s'est écoulée des terrains et du côteau sur cette route et qu'il l'a inondée quand il y a de grosses pluies oui, ça inonde. Mais comme dit le code civil, les terrains inférieurs reçoivent les eaux des terrains supérieurs, voilà. Donc...

Madame Anne-Laure VERY : Juste une petite question Monsieur MADEIRA, dans votre mail vous disiez que Monsieur FXXX a fait plusieurs courriers sans réponses...

Monsieur Nuno MADEIRA : C'est ce que lui me dit, donc je ne fais que répéter.

Madame Anne-Laure VERY : Parce que justement, ça nous a interpellé au niveau des services, on a bien son courrier du 28 juin 2021 où il demandait une solution d'où la pose des murets qui n'est pas parfaite mais on n'a pas de trace officielle de courrier, ça nous a un petit peu interpellé, est ce qu'on a loupé quelque chose nous, service, est-ce...

Monsieur Nuno MADEIRA : Je répète ce que lui me dit, après à vous de voir avec lui soit il s'est peut-être trompé dans le fait d'avoir transmis un voire pas de courrier du tout.

Madame Anne-Laure VERY : Surtout que ces courriers sont restés sans réponse, c'est surtout ça.

Monsieur Nuno MADEIRA : Il faut voir avec lui.

Monsieur le Maire : La réponse a été donnée par téléphone, parce qu'il avait retéléphoné au service technique et le technicien qui a répondu lui a donné toutes les explications, ça c'était en 2021.

Monsieur Nuno MADEIRA : 2021, à l'époque.

Monsieur le Maire : Voilà, donc il ne faut pas dire qu'on a laissé lettre morte c'est absolument faux, il y a eu un suivi qui a été fait mais les solutions pour régler le problème, il n'y en a aucunes. Il n'y en a aucune. On ne va pas s'amuser à faire sur 500 mètres, la pose d'un réseau pour capter les eaux de ruissellement et les emmener où ? Parce que là, on va vers la Combe, vers la plateforme qui se trouve en haut de la rue de Champvaudon et qu'est-ce qu'on y fait, là, on ne peut rien y faire.

Monsieur Nuno MADEIRA : Et quand vous avez évoqué ces solutions, parce que c'est une demande de Monsieur FXXXX, vous mettez ça sur la table parce que moi je n'en ai jamais entendu parler....

Monsieur le Maire : De quoi ?

Monsieur Nuno MADEIRA : Le fait de captation, tout ça.

Monsieur le Maire : Non, non, ça c'est ce qui en découle, capter les eaux on ne peut pas faire, ce n'est pas possible.

Monsieur Nuno MADEIRA : J'entends, ça sera noté dans le PV.

Monsieur le Maire : Economiquement parlant et techniquement parlant c'est hors de question, c'est hors de prix. On ne va pas mettre l'équivalent de la réfection de la rue de la Citadelle par exemple ou de la rue de la Papeterie dans la résolution de problèmes de cet ordre qui ne gênent en rien, qui ne gênent personne. Il y a que 2 maisons qui sont là.

Madame Laurence LIARD : Ça c'est juste en face de chez lui (Monsieur FXXX).

Monsieur le Maire : Oui puisque la canalisation vient chez lui, je ne sais pas comment, quelles sont les discussions qui ont eu à l'époque, ce qu'on lui a promis, je n'en sais rien mais tant et si bien que cette canalisation aboutit sur sa parcelle.

Monsieur Nuno MADEIRA : Ça je l'ai vu.

Monsieur le Maire : Voilà, ça ce n'est pas normal, c'est tout. Il n'a pas à récupérer l'ensemble des eaux de manière artificielle parce qu'il les aurait récupérées bien sûr d'une autre manière mais de manière beaucoup plus diffuse, alors que là, il prend l'intégralité et de la boue et de la flotte. Voilà ce que je peux apporter comme réponse.

Monsieur Nuno MADEIRA : Ça me convient parfaitement, c'est très clair.

Monsieur le Maire : J'en suis fort aise.

Monsieur Nuno MADEIRA : Comme je vous disais tout à l'heure j'espère que ce qui a été engagé par les services techniques va permettre d'améliorer la situation.



Monsieur le Maire : Ecoutez, si ça ne s'améliore pas on verra comment on peut améliorer les choses mais ça n'ira pas plus loin. Bien l'ordre du jour étant épuisé.

Madame Nadine BERGER : Excusez-moi Monsieur le Maire, est-ce que je peux poser une dernière question ?

Monsieur le Maire : Concernant ?

Madame Nadine BERGER : Alors j'ai appris dernièrement que le travailleur social, un des deux travailleurs sociaux que vous aviez embauchés est parti...

Monsieur le Maire : On ne parle pas du CCAS, là.

Madame Nadine BERGER : Non mais c'est une question par rapport à : est-ce que quelqu'un a été recruté à sa place ? C'est tout, c'est une question dans les questions diverses.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Nadine BERGER : Voilà, c'est tout, excusez-moi...mais je pense que c'est une question quand même....

Monsieur le Maire : La réponse est oui.

Madame Nadine BERGER : Donc il va déjà commencer, il va commencer prochainement ?

Monsieur le Maire : C'est en cours.

Madame Anne-Laure VERY : On a passé, Madame BERGER, on a passé au dernier Conseil d'Administration du CCAS la création d'un contrat de projet pour coordinateur politique sociale CCAS, avec une partie travailleur social, une partie mise en place de l'action sociale du CCAS et là, c'est en cours de recrutement.

Madame Nadine BERGER : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : Bien je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une bonne soirée et un bon week-end et puis, à bientôt !

~~~~~  
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50**  
~~~~~